
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30
Par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

Cette séance se déroule à huis clos, conformément aux décrets et arrêtés ministériels.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement fait un retour sur le tournoi de golf qui a eu lieu le 29 septembre dernier. Le tournoi a permis d'amasser un montant de 15 000 \$ qui sera versé aux organismes du milieu. Il remercie les nombreux commanditaires.

Ensuite, le maire rappelle qu'au mois de juin dernier, le *ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* donnait son autorisation pour la création d'un premier paysage humanisé projeté sur L'Île-Bizard. Après une consultation publique, le ministère a octroyé le statut de protection de paysage humanisé projeté le 15 septembre dernier.

Pour ce qui est des travaux de reconstruction de la grande passerelle au parc nature du Bois-de L'Île-Bizard, ils sont commencés et se poursuivront jusqu'à l'automne 2022 avec une pause à l'été 2022 afin de respecter la loi sur la nidification des oiseaux migrants.

Finalement, les plans et devis du futur Pont de L'Île-Bizard sont complétés, les travaux devraient débiter au printemps 2022.

CA21 28 266

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 5 octobre 2021 en reportant les points 20.03 et 20.04 à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

AFFAIRES URGENTES – DROIT DE VETO DU MAIRE

Retour sur la résolution numéro CA21 28 258 relative à l'entente entre la Ville de Montréal et Développement Bord de l'eau inc.

Attendu que le maire d'arrondissement, monsieur Normand Marinacci a exercé son droit de veto à l'égard de cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu que dans un tel cas, la résolution doit être soumise de nouveau, à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci;

Attendu que cette résolution se lisait comme suit:

D'approuver une entente avec Développement Bord de l'eau inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "1601, Bord-du-lac - 8 lots", en vertu du Règlement sur les ententes relative aux travaux municipaux (08-013), à la condition suivante:

- Le document intitulé "vue en plan et profil" est déposé à titre indicatif seulement, il devra être approuvé par l'ingénieur de l'arrondissement ainsi que le chef de division à l'urbanisme avant d'autoriser tout travaux ou permis.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Après étude et considération,

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

D'approuver la proposition initiale.

Une discussion s'engage

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Christian Laroque, demande la tenue d'un vote enregistré.

La secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Madame Suzanne MARCEAU, messieurs Christian LAROCQUE, Robert SAMOSZEWSKI et Yves SARAULT (4)

Vote contre: Monsieur Normand MARINACCI (1)

Résultat : En faveur : 4
 Contre : 1

La secrétaire d'arrondissement, déclare la proposition initiale adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.06 1217576018

Retour sur la résolution numéro CA21 28 259 relative à la configuration hivernale 2021-2022 du boulevard Gouin ouest

Attendu que le maire d'arrondissement, monsieur Normand Marinacci a exercé son droit de veto à l'égard de cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu que dans un tel cas, la résolution doit être soumise de nouveau, à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci;

Attendu que cette résolution se lisait comme suit:

CONSIDÉRANT la sélection du projet du boulevard Gouin Ouest dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées (PRPP) de la Ville de Montréal,

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement désire mettre en valeur le noyau villageois de Sainte-Geneviève afin d'y améliorer la qualité de vie,

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une perspective d'évaluation et d'amélioration continue des aménagements proposés durant la phase transitoire du PIRPP,

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu,

D'accepter la configuration hivernale 2021-2022 proposée du boulevard Gouin Ouest, dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal.

Après étude et considération,

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

D'approuver la proposition initiale, et il est

RÉSOLU

En conséquence.

30.08 1219099014

Retour sur la résolution numéro CA21 28 263 relative à l'adoption du règlement CA28 0066-4

Attendu que le maire d'arrondissement, monsieur Normand Marinacci a exercé son droit de veto à l'égard de cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu que dans un tel cas, la résolution doit être soumise de nouveau, à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci;

Attendu que cette résolution se lisait comme suit:

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0066-4 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 243;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0066-4 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 243;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu,

D'adopter, avec modifications, le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice 2021) - CA28 0066-4 afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 et d'ajouter une tarification pour la location de la glace au Centre sportif Saint-Raphaël;

D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

Après étude et considération,

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

D'approuver la proposition initiale, et il est

RÉSOLU

En conséquence.

40.15 1217593019

10 - Période de questions du public

Début : 20 h 02

Mme Louise Leonhardt

- L'atténuation des inondations sur la rue Joly
- Les limites de vitesse.

Mme Ariane Bussière

- Pistes cyclables
- Verdissage dans le développement résidentiel
Grilli derrière le parc Eugène Dostie.

Fin : 20 h 12

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 12

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Robert Samoszewski demande si les abords du nouveau parc à Sainte-Geneviève permettra la pratique d'activités nautiques.

Également, il salue le départ à la retraite de madame Claudette Joly, brigadière pendant 40 ans aux coins des rues Cherrier et montée de l'Église.

La conseillère madame Suzanne Marceau fait un suivi sur le dossier de la Ferme Bord-du-Lac et veut s'assurer que l'arrondissement applique le règlement.

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Yves Sarault demande au maire de préciser son positionnement sur le projet Village de L'Île.

Fin : 20 h 28

CA21 28 270

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 septembre 2021.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 7 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1219164016

CA21 28 271

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 27 septembre 2021.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 27 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1219164021

CA21 28 272

Prendre acte des procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 17 août 2021;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique de la séance du 16 septembre 2021;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1219164019

CA21 28 273

Affecter un montant de 500 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière au Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île, afin de soutenir leurs activités 2021.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière de 500,00 \$ au Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île;
2. D'affecter un montant de 500,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi de cette aide financière (subvention);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217808007

CA21 28 274

Affecter un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution de 500 \$ à chacun des organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et Croix-Rouge canadienne pour soutenir leurs campagnes 2021.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'accorder les contributions financières suivantes dans le cadre des campagnes 2021 à:

| | |
|-----------------------------|--------|
| Centraide du Grand Montréal | 500 \$ |
| Croix-Rouge canadienne | 500 \$ |

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217808008

20.03 RETIRÉ

20.04 RETIRÉ

CA21 28 275

Approuver la convention de bail entre l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'organisme Perspective communautaire en santé mentale pour la location du deuxième étage de l'édifice situé au 15 795, boulevard Gouin ouest à Sainte-Geneviève, pour une durée d'un an, soit du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour un loyer mensuel de 2500 \$ incluant l'électricité, plus les taxes applicables.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver la convention de bail entre l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'organisme Perspective communautaire en santé mentale pour la location du deuxième étage de l'édifice situé au 15 795, boulevard Gouin ouest à Sainte-Geneviève, pour une durée d'un an, soit du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour un loyer mensuel de 2500 \$ incluant l'électricité, plus les taxes applicables;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer la convention de bail, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1217146008

CA21 28 276

Accepter l'offre de la ville de Montréal offrant au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Denis-Benjamin-Viger, incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter l'offre de la ville de Montréal offrant au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Denis-Benjamin-Viger, incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217474030

CA21 28 277

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de services du Bureau de la transition écologique et de la résilience en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Que le Bureau de la transition écologique et de la résilience prenne en charge les actes ci-après énumérés en lien avec l'application du *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides*, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :

- gestion des permis : appliquer les articles 25, 27 et 28 du présent règlement relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
- gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du troisième alinéa de l'article 18 du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1219099015

CA21 28 278

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2021 en ajoutant une séance ordinaire le 23 novembre 2021.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De tenir une séance ordinaire du conseil d'arrondissement le mardi 23 novembre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil Madeleine-Lahaye.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1212714027

CA21 28 279

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 31 août 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 août 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1219164017

CA21 28 280

Approuver le partage avec l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de 25% de la compensation pour frais de parcs obtenue dans le cadre de la construction de deux bâtiments multifamiliaux de trois étages chacun au 15905-15915, boulevard de Pierrefonds (Lots projetés 6 315 258 et 6 315 257).

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver le partage avec l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de 25% de la compensation pour frais de parcs obtenue dans le cadre de la construction de deux bâtiments multifamiliaux de trois étages chacun au 15 905 – 15 915, boulevard de Pierrefonds (Lots projetés 6 315 258 et 6 315 257).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1217576017

CA21 28 281

Approuver la constitution du Comité de la transition écologique et de la résilience (CTER) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- d'approuver la constitution du Comité de la transition écologique et de la résilience (CTER) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- d'autoriser le directeur d'arrondissement à en désigner les membres permanents et à fixer les modalités de fonctionnement du Comité de la transition écologique et de la résilience (CTER).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1219099016

CA21 28 282

Autoriser une dépense additionnelle de 137 822,68 \$ à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à "Les entrepreneurs Bucaro inc.", pour l'exécution des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 169 921,70 \$ à 3 307 744,38 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

d'approuver la modification apportée au dossier CA 21 28 217: accorder un contrat à la compagnie "Les entrepreneurs Bucaro inc." pour un montant de 3 169 921,70 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour des travaux consistant en la réfection de diverses rues dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage / pavage, à la suite de l'appel d'offres public 2021-01 (8 soumissionnaires).

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

D'apporter un amendement à la proposition principale pour qu'elle se lise comme suit:

D'autoriser une dépense de 137 822,68 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

La secrétaire d'arrondissement, déclare la proposition principale telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité,
et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1217146009

CA21 28 283

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'effet d'autoriser une clôture en marge avant dont la hauteur sera supérieure de 0,63 mètre à la norme prescrite à 1,2 mètre à l'article 171 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023 à l'égard de la propriété sise 2, rue Hervé composée du lot no 4 298 229 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT les décrets et arrêtés ministériels adoptés en lien avec la COVID-19, prévoyant que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement et sur le terrain concerné le 17 septembre 2021, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 17 septembre et le 4 octobre 2021;

Au terme de cette consultation écrite, aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De refuser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de dérogation mineure à l'effet d'autoriser une clôture en marge avant dont la hauteur sera supérieure de 0,63 mètre à la norme prescrite à 1,2 mètre à l'article 171 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023 à l'égard de la propriété sise au 2, rue Hervé composée du lot no 4 298 229 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1217905060

CA21 28 284

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage intégré sur la propriété composée à adresse sise au 366, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 599 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage intégré sur la propriété située au composée à adresse sise au 366, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 599 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1217905036

CA21 28 285

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale à l'adresse sise au 304, montée de l'Église composée du lot 4 589 368 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., le remplacement d'une enseigne murale à l'adresse sise au 304, montée de l'Église composée du lot 4 589 368 du cadastre du Québec sous condition :

- Ajouter un relief au logo et lettrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217905065

CA21 28 286

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement des fenêtres extérieures et au besoin également les chambranles sur le bâtiment principal à la propriété située à l'adresse sise au 16 615, boulevard Gouin correspondant au lot no 1 843 554 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

(CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement des fenêtres extérieures et au besoin, également les chambranles sur le bâtiment principal situé à l'adresse 16 615, boulevard Gouin ouest correspondant au lot no 1 843 554 du cadastre du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1217905064

CA21 28 287

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1078, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 682 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1078, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 682 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Pierre Laffit de couleur gris scandinave antique;
 - o Brique Cinco de couleur gris scandinave;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur brun commercial;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de couleur noir ardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1217905063

CA21 28 288

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage à l'adresse sise au 285, rue Colombier correspondant au lot no 4 298 623 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage à l'adresse sise au 285, rue Colombier correspondant au lot no 4 298 623 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Pierre Permacon (ou équivalent) du modèle Lamina de couleur gris Newport;
 - o Clin rainuré Maybec de couleur terre d'ombre (356).
- Les soffites et les fascias de couleur noir;
- Les portes, le contour des fenêtres et avant-toit en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de couleur noir deux (2) tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1217905062

CA21 28 289

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de poser une clôture en cour avant visible de la voie publique à l'adresse sise au 2, rue Hervé du lot no 4 298 229 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la pose d'une clôture ornementale visible de la voie publique à l'adresse sise au 2, rue Hervé constituée des lots no 4 298 229 et 4 299 566 du cadastre du Québec, avec les matériaux proposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217905061

CA21 28 290

Demander à Hydro-Québec la réalisation d'une étude d'évaluation préliminaire à un projet d'enfouissement des réseaux filaires longeant le tronçon de la rue Paiement entre le boulevard Gouin Ouest et la rue de la Caserne.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De demander à Hydro-Québec la réalisation d'une étude d'évaluation préliminaire à un projet d'enfouissement des réseaux filaires longeant le tronçon de la rue Paiement entre le boulevard Gouin Ouest et la rue de la Caserne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1217905059

CA21 28 291

Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 468 973 à 6 468 974 du cadastre du Québec (3235, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 468 973 à 6 468 974 du cadastre du Québec (3235, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1217905066

CA21 28 292

Règlement numéro CA28 0064-1 modifiant le Règlement sur les nuisances CA28 0064 à l'effet de proscrire la taille, l'élagage ou l'abattage d'arbres sur le domaine public

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0064-1 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 244;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0064-1 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 244;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter, le Règlement numéro CA28 0064-1 modifiant le Règlement sur les nuisances CA28 0064 à l'effet de proscrire la taille, l'élagage ou l'abattage d'arbres sur le domaine public".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1219099010

CA21 28 293

Adoption - Règlement CA28 0018-5 modifiant le règlement CA28 0018 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les dispositions pénales.

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0018-5 à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 260;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0018-5 à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 260;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter, le « Règlement CA28 0018-5 modifiant le règlement CA28 0018 sur la circulation et le stationnement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1217576020

CA21 28 294

Adoption - Règlement CA28 0067-1 modifiant le règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public afin de modifier les dispositions pénales et permettre certaines activités par ordonnance du conseil.

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0067-1 à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 261;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0067-1 à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 261;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter, le « Règlement CA28 0067-1 modifiant le règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1217576019

CA21 28 295

Dépôt - Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0070.

Dépôt est fait par le conseiller d'arrondissement monsieur Christian Larocque en vue de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0070.

40.13 1212714024

CA21 28 296

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 - Règlement numéro CA28 0071

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0071 intitulé:

« Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.14 1212714028

CA21 28 297

Consentement à ce qu'un fonctionnaire ou officier de l'arrondissement agisse comme inspecteur métropolitain local tel que prévu à l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal - Article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VU le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019;

VU l'article 4.3 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*R.L.R.Q., c. A-19.1*) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

Que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement ;

Que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

Que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

Liste :

Koami Alemawo ABONI, Inspecteur du cadre bâti ;

Barbara FAUTEUX, Inspectrice du cadre bâti;

Radoslav TODOROV, Inspecteur du cadre bâti;

Mishnel VINCENT, Inspecteur du cadre bâti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1219099013

CA21 28 298

D'approuver la nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De nommer monsieur Pierre Yves Morin, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 6 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1212714026

Dépôt de documents

AOÛT 2021

- Suivi budgétaire dépenses ;
- Suivi budgétaire revenus;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement;
- Décision CMQ-67585-001 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Normand Marinacci, maire de l'arrondissement.

60.01

Période de questions du public

Aucune question.

70.01

CA21 28 299

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 octobre 2021 à, 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 23 novembre 2021.